

**ETS**

# ÉDUCATEUR TECHNIQUE SPÉCIALISÉ

○ **DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 6**

TAUX DE  
RÉUSSITE

**100 %**  
DIPLÔME 2024

LYCÉENS / ÉTUDIANTS

-

DEMANDEURS D'EMPLOI

-

SALARIÉS

-

APPRENTIS



**DIPLÔME ACCESSIBLE  
PAR LA VAE**



**IRTS**

**FRANCHE-COMTÉ**

**INSTITUT RÉGIONAL  
DU TRAVAIL SOCIAL  
DE FRANCHE-COMTÉ**



**DIPLÔME  
CONFÉRANT  
GRADE DE  
LICENCE  
CONTRÔLÉ  
PAR L'ÉTAT**

**1 RUE ALFRED DE VIGNY  
BESANÇON**

**irts-fc.fr**

# LE MÉTIER

## Missions

L'éducateur technique spécialisé accompagne les personnes en difficulté ou en situation de handicap dans leur parcours d'insertion professionnelle. Il anime des ateliers techniques et éducatifs, transmet un savoir-faire professionnel et aide à la recherche d'emploi. Il doit maîtriser la pratique professionnelle qu'il enseigne (menuiserie, horticulture, mécanique ...)

## Qualités

Patience, pédagogie, capacité à encadrer, sens de l'initiative, créativité.

## Publics

Jeunes en situation de handicap, adolescents en décrochage scolaire, adultes en réinsertion.

## Structures

Établissements spécialisés, centres de formation, entreprises adaptées, foyers de vie, établissements et services d'aide par le travail structure d'insertion

# LA FORMATION

## UNE FORMATION DE 3 ANS EN ALTERNANCE DE SEPTEMBRE N À JUIN N+3 \*

La formation est structurée en 8 blocs de compétences et se prépare dans une démarche de certification globale. Des allègements et dispenses de blocs de compétences sont possibles selon le parcours professionnel et les diplômes du candidat.



## UNE EXPÉRIENCE À L'ÉTRANGER, UN PLUS DANS LA FORMATION

L'IRTS de Franche-Comté encourage la mobilité internationale. Que ce soit pour un stage ou la réalisation d'un semestre d'étude à l'étranger, le service des relations internationales accompagne chaque étudiant/ stagiaire dans son projet .

# LES CONDITIONS D'ACCÈS

**Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :**

- Etre titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession à l'entrée en formation
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 4
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation
  - ▶ Dans ce cas, un dossier de VAP sera à constituer (cf. dossier d'inscription à télécharger sur le site de l'IRTS de Franche-Comté : [www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr) et à déposer selon le calendrier précisé chaque année sur le site internet de l'IRTS-FC.
- Posséder un des diplômes permettant une validation automatique de certains domaines de compétences, en référence à l'annexe V de l'arrêté du 22 août 2018 relatif aux Formations en Travail Social (DEASS, DEEJE, DEES, DEETS).

**Aucune condition d'âge n'est exigée sauf pour les apprentis :** 16-29 ans (jusqu'à la veille des 30 ans) mais certaines dérogations sont accordées (cf. règlement d'admission)

# LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

- ▶ Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté
- ▶ Apprentissage
- ▶ Plan de développement des compétences de l'employeur
- ▶ CPF / Transitions Pro
- ▶ Financement personnel

**CO-FINANCEMENT POSSIBLE**

**INSCRIPTION EN LIGNE \***  
**DE JANVIER À MARS**

Etude de dossier  
+  
Entretien

\***Sur Parcoursup** sur si vous êtes en poursuite d'étude, lycéen, étudiant ou en césure depuis moins de 2 ans.

**Sur notre site [www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr)** dans les autres cas

## MODALITÉS DE SÉLECTION

### ÉTUDE DE DOSSIER

#### 1 NOTE SUR 20 (COEFFICIENT 1)

En amont de l'entretien, la commission d'examen se prononcera sur les éléments constituant le dossier.

### ENTRETIEN

#### 2 NOTES SUR 20 (COEFFICIENT 4) - DURÉE 30 MIN

Chaque candidat présente à deux examinateurs (un formateur et un professionnel), les liens qu'il peut établir avec la formation et le métier. Il soutient et développe sa réflexion en tenant compte des questions et remarques des examinateurs.

Le candidat est évalué sur les deux critères suivants :

- motivation et aptitude pour les formations du travail social
- motivation et aptitude pour l'exercice des métiers du travail social.

La note de l'étude du dossier (coef. 1) et la moyenne des deux notes d'entretien (coef. 4) constituent la note d'admission.

## SE RENSEIGNER

Vous avez besoin d'informations concernant les métiers, votre orientation et les modes d'accès à la formation

### Contactez le service Information/orientation

Fabrice BOUTEILLER : 03 81 41 67 56 · [fabrice.bouteiller@irts-fc.fr](mailto:fabrice.bouteiller@irts-fc.fr)



Vous souhaitez des informations concernant les modalités de sélection

### Contactez le service sélection

Karine LAUZET : 03 81 41 61 08

Fabienne SARRAZIN : 03 81 41 61 07

[selection@irts-fc.fr](mailto:selection@irts-fc.fr)

Vous souhaitez des informations concernant l'accessibilité à la formation

### Contactez le référent handicap

Isabelle HYNAUX : [referent.handicap@irts-fc.fr](mailto:referent.handicap@irts-fc.fr)